

TECHNICIEN EN SYSTÈMES DE SÛRETÉ TSS



*Formations professionnelles
destinées aux personnes
en situation de Handicap*

Homologuée de niveau 4⁽¹⁾ - Code Titre : TP-00481

EMPLOI TYPE ET OBJECTIF

Le technicien en Systèmes de Sûreté maîtrise les systèmes d'intrusion et de vidéosurveillance de faible ou forte complexité.

Le technicien en courant faible réalise les travaux de modification, de maintenance préventive et corrective des diverses installations.

Il doit posséder des connaissances: en électricité générale, sur les réseaux de communication (cuivres et fibres optiques), sur les principes de transmission des alarmes, sur les normes d'installation des systèmes de sûreté, en gestion des alarmes techniques, en lecture des plans du bâtiment et des schémas techniques (électricité, mécanique générale, implantation...).

Il tient à jour l'ensemble des documents techniques relatifs aux diverses installations. Il assure le paramétrage des équipements. Il analyse les besoins des clients pour y apporter une solution adaptée.

Ce technicien peut être amené à encadrer une équipe.

PUBLIC ET CONDITIONS D'ADMISSION

Être reconnu travailleur handicapé et avoir une décision d'orientation en formation émanant de la MDPH de votre département.

Pour réussir dans ce métier, il est nécessaire de posséder certaines aptitudes telles que :

- Maîtriser la langue française (écrit et oral)
- Avoir un niveau CAP/BEP en électrotechnique ou une expérience significative en électricité
- Répondre aux critères de la Fiche d'aptitude physique

⁽¹⁾ Correspondance Niveau 4 (Bac) dans l'ancienne Nomenclature des Niveaux de certification

FORMATION

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Formateur technique et qualifiant
- Chargé d'Insertion professionnelle
- Ergothérapeute
- Psychologue
- Médecin
- Educateur spécialisé
- Coordinateur de parcours

PÉDAGOGIE

Nous alternons les cours collectifs avec des travaux en sous-groupe en proposant un appui individuel. Les nombreuses mises en situations concrètes induisent un comportement fortement participatif, autonome et visant à la prise de responsabilités.

MOYENS

Nous utilisons exclusivement du matériel conforme aux exigences du secteur.

DURÉE

15 mois de formation dont 9 semaines d'application en entreprise et une préparatoire spécifique en amont.

VALIDATION

Le Titre Professionnel (TP) Technicien en Systèmes de Sûreté, homologué de niveau 41, est délivré par le Ministère chargé de l'Emploi. Un ou plusieurs Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) peuvent être délivrés indépendamment.



PROGRAMME DE LA FORMATION

Trois Certificats de Compétences Professionnels (CCP) constituent les étapes clés du Titre Professionnel (TP) :

- 1. Installer, mettre en service et maintenir un système de sûreté de faible complexité**
- 2. Installer, mettre en service et maintenir un système de sûreté de forte complexité**
- 3. Assurer la maintenance d'un système de sûreté**

L'individualisation du parcours s'active au travers d'une adaptation des méthodes pédagogiques et du rythme de formation ajusté en fonction des observations de l'équipe pluridisciplinaire.

Durant tout le temps de la formation, les stagiaires sont accompagnés sur le plan Médico-Psychosocial avec l'appui de l'équipe pluridisciplinaire.

Nous réalisons tout au long de la formation un accompagnement au développement des compétences complémentaires: informatique, anglais technique, projet professionnel.

Chaque compétence est évaluée en contrôle continu pendant la formation par des Évaluations passées en Cours de Formation (ECF).

Période en entreprise

Elle a pour objectif de mettre le stagiaire en situation réelle de travail afin de mettre en application les connaissances acquises en formation :

- Déceler et mettre en évidence les besoins d'un client
- Travailler la posture de chef d'équipe
- Se faire connaître et repérer par un employeur potentiel

Réalisation d'un Dossier Professionnel (DP)

L'ensemble des pratiques professionnelles abordées en atelier et en entreprise fait l'objet d'un Dossier Professionnel finalisé en fin de formation.

Évaluation pour l'obtention du TP ou des CCP Cette évaluation se déroule au terme de la formation. Elle tient compte des Évaluations en Cours de Formation, en contrôle continu, ainsi que de la synthèse des pratiques professionnelles (DP et annexes).

À chaque activité type correspond un Certificat de Compétences Professionnelles.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION AUX RÉUNIONS D'INFORMATION

Tel : 05 62 14 95 00

Mail : contact.esrp@ucrm.fr

Environnement : Accès ; SNCF, Métro, Bus
Résidence : Chambre individuelle équipée
+WIFI

Restauration sur site



Retrouvez-nous sur ucrm.fr

SIÈGE

📍 28 rue de l'Aiguette, 31100 Toulouse

☎ 05 62 14 95 00 📠 05 62 14 95 95

@ accueil@ucrm.fr